Club des Langues Française et Anglaise

Règlement interne du club

Article 1 : Dénomination
Le club prend cette dénomination : Club des Langues Française et Anglaise, CLFA

Article 2 : Objectifs statutaires

1. **Promouvoir les deux langues : le français et l'anglais.**
2. **Créer un espace de dialogue convivial entre les élèves**
3. **Permettre aux élèves d'apprendre les deux langues, tout en leur transmettant un plaisir à s'exprimer dans cette langue avec confiance, dans un environnement ludique, convivial et chaleureux.**
4. **Présenter et vulgariser les langues française et anglaise à travers une large variété des activités stimulantes : débats, cours de soutien, activités ludiques…**

Organiser des activités culturelles

Le club CLFA entend donc contribuer à la promotion des deux langues à travers des activités d'animation et par la mise en place des projets à moyens et à long terme.

Article 3 : Le siège du club est fixé au Lycée Idriss 1er, Agdz, Zagora,

Article 4 : Langues
Les langues officielles du club sont : le français, l'anglais (et l'arabe pour la réalisation des rapports et les correspondances administratives)

Article 5 : Structure et fonctionnement
Le club fonctionne sous la tutelle du *Conseil pédagogique* et de *l'Association pour la promotion de l'Ecole de la Réussite du Lycée Idriss 1er*.
Le Club se compose :
***D'une assemblée générale* comprend tous les membres. Elle se réunit chaque année au mois d'octobre ou sur la demande des membres, si besoin est.**
***Du bureau* : C'est l'exécutif du club. Il est composé de 7 membres. Il comprend :**

- **Le coordonnateur de la langue française**
- **Le coordonnateur de la langue anglaise**
- **Le secrétaire**
- **Les coordonnateurs des comités (au nombre de 3)**
- **Un trésorier**

Des comités fonctionnels :

- **Comité de communication**
- **Comité des activités**
- **Comité de la gestion du projet-pilote**

Le comité se réunit quand c'est nécessaire

Article 6 : Admission
Tout lycéen ou toute lycéenne inscrit(e) au lycée Idriss 1er peuvent adhérer au club. Ces membres sont éligibles et électeurs.
La qualité de membre se perd par :

- **La démission**
- **Le décès**
- **La radiation prononcée par l'assemblée générale**

Chaque membre prend l'engagement de respecter ce règlement

Article 7 : Cotisations
Pour faire partie du club, l'élève doit payer une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

Article 8 : Les ressources
Elles comprennent :

- **Les cotisations**
- **Les subventions**
- **Des revenus des activités et des manifestations**

Article 9 : Comptabilité
Elle sera tenue une comptabilité en recettes et dépenses pour toutes les opérations financières.

Article 10 : Les responsabilités
Les coordonnateurs :

- **Représenter le club**
- **Présider les réunions**
- **Convoquer les membres aux réunions**
- **Signer les documents et les procès-verbaux du club**
- **Ordonnancer les dépenses**

Le secrétaire :

- **Rédiger les procès-verbaux et les classer dans un dossier**
- **Tenir un registre des présences aux réunions**
- **Tenir un registre de tous les membres du club**
- **Tenir les archives de toute la documentation (rapports, avis, correspondances…)**

Le trésorier :

- **Tenir la comptabilité en recettes et dépenses pour toutes les opérations financières**
- **Préparer le rapport financier annuel et le présenter dans l'assemblée générale pour approbation**

Les coordonnateurs des comités :

Comité de communication :

- **Assurer le contact entre les membres du club (niveau interne)**
- **Assurer la communication entre le club et les autres instances (direction de l'établissement, les autres clubs, les associations, les organisations, les partenaires…)**

Comité des activités :

- **Assurer l'organisation et la planification des activités à mettre en œuvre.**
- **Établir un plan opérationnel pour l'animation et veiller à sa bonne application**

Comité de la gestion du projet-pilote :

- **Définir et appliquer le plan d'action élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote du club**
- **créer une dynamique tout autour du projet en assurant la liaison et la synergie des efforts entre l'ensemble des concernés par le projet (acteurs**

Coordonnateurs :

Elmaanaoui **Bammad**